



VERS UNE
STRATÉGIE NATIONALE
D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU
RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGION LAURENTIDES

Le jeudi 19 août 2021, 13 h 30
Vidéoconférence

Personnes participantes

Représentants du MAMH

- M. Stéphane Bouchard — Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M. Martin Desrochers — Directeur des mandats stratégiques
- M. Alexandre Lambert — Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M^{me} Claudette Larouche — Directrice régionale de Laval et des Laurentides

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M. Patrick Charbonneau — Maire suppléant de la Ville de Mirabel
- M. Pierre Charron — Maire de la Ville de Saint-Eustache
- M. Kamal El-Batal — Directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville, en remplacement de M. Richard Perreault, préfet
- M. André Genest — Préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut
- M. Xavier-Antoine Lalande — Maire de la Ville de Saint-Colomban, en remplacement de M. Bruno Laroche, préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord
- M. Jean-Léo Legault — Maire suppléant de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- M. Denis Martin — Préfet de la MRC de Deux-Montagnes
- M. Scott Pearce — Préfet de la MRC d'Argenteuil
- M. Carl Péloquin — Maire de la Ville de Lachute
- M. Richard Perreault — Maire de la Ville de Blainville
- M. Gilbert Pilote — Préfet de la MRC d'Antoine-Labelle

Représentants des organismes régionaux

- M. Stéphane Alary — Président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides
- M. Maurice Couture — Directeur du créneau de Tourisme Laurentides
- M^{me} Catherine Cyr — Conseillère de la Table de concertation bioalimentaire des Laurentides
- M^{me} Marie-Josée Joly — Coordinatrice de l'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie
- M^{me} Manon Quintal — Trésorière de Culture Laurentides
- M^{me} Isabelle St-Germain — Directrice, projets et communications du Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Députés

- M. Nicolas Blais — Attaché politique de Mirabel
- M^{me} Véronik Charest — Attachée politique de Groulx

- M. Youri Chassin — Député de Saint-Jérôme
- M^{me} Agnès Grondin — Députée d'Argenteuil
- M^{me} Marianne Laliberté — Attachée politique de la ministre responsable des Laurentides
- M. Luc Lefebvre — Directeur de bureau de Labelle

Animateur

- M. Yannick Routhier

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. Alexandre Lambert souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p> <p>M^{me} Claudette Larouche remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
Échanges entre les personnes participantes	<p>La période d'échanges débute à 14 h 15.</p>
Commentaires généraux	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants saluent la démarche et notent que les constats ne sont pas complaisants et reflètent bien la réalité. • Il sera important que la Stratégie tienne compte des spécificités de chacun des territoires, et ce, même à l'intérieur d'une même région. Les Laurentides représentent un grand territoire avec des réalités très différentes. • Une stratégie mur-à-mur rendrait les municipalités totalement inégales. • Le délai de révision des outils d'urbanisme devrait être de dix ans plutôt que de cinq ans. • La pandémie a exacerbé le fait que l'aménagement est important et a un rôle pour combattre les changements climatiques. • L'aménagement du territoire est intimement lié à la capacité de se nourrir. • Certaines décisions sont encore imposées et ne sont pas le fruit d'un réel travail d'équipe avec le gouvernement. • Un soutien technique et financier pour les municipalités sera nécessaire pour absorber le nouveau travail en lien avec la Stratégie. • Tous les paliers gouvernementaux doivent prendre en considération l'enjeu climatique dans leurs politiques et stratégies.
• Vision	<p>Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La vision est ambitieuse et les moyens devront être au rendez-vous.
• Axe 1 : Gouvernance	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un pouvoir de désaveu des dérogations mineures est accordé aux MRC, il faudrait prévoir un comité régional comparable à un comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui pourrait faire des recommandations au conseil des maires. Les MRC ne devraient pas avoir le pouvoir de revoir les dérogations mineures d'une municipalité locale. • Les ministères devraient être relocalisés dans les régions en tenant compte, prioritairement, des réalités territoriales en place et des affinités entre les régions et les différents ministères.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un écart entre les municipalités intégrées à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et celles qui ne le sont pas. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) rend complexes les tentatives d'harmoniser l'aménagement du territoire. Il doit être revu. • Il est important de consulter les Premières Nations et les Inuits, mais il devrait y avoir une réciprocité dans le respect des lois et des règlements. • Les municipalités devraient avoir plus de pouvoir sur l'encadrement des carrières ou sablières. • Les procédures menant à la révision et à l'approbation des schémas d'aménagement et de développement (SADR) doivent être simplifiées. • Les MRC et les municipalités doivent avoir accès à un meilleur soutien technique et financier. • La mise en place d'un régime axé sur les résultats soulève des inquiétudes : des redditions de comptes seront-elles exigées alors qu'on souhaite renforcer le rôle de gouvernement de proximité des municipalités locales? • Il existe une contradiction potentielle entre le renforcement du rôle des MRC, la valorisation du rôle de planificateur des municipalités locales et une appropriation citoyenne de l'aménagement pouvant mener à un risque de conflit en matière de responsabilités. La Stratégie doit éclaircir ce qui est visé. • Le principe de la double conformité MAMH-CMM est lourd pour les municipalités et entraîne parfois des décisions paradoxales. Il ne faut pas discriminer les MRC intra-CMM par principe d'équité territoriale avec celles hors CMM. • Le rôle des MRC dans l'arbitrage des enjeux supralocaux doit être renforcé : les équipements régionaux se trouvent souvent dans les villes centres, mais les autres municipalités doivent y contribuer. • À propos du renforcement du rôle de la MRC : il faut prendre en considération l'iniquité entre les MRC du Québec en matière de vote. Il y a un danger potentiel de donner plus de pouvoir aux MRC lorsque celles-ci ont un système de votation défavorisant certaines municipalités. • Le principe de la double majorité au sein des MRC est important.
<p>• Axe 2 : Croissance urbaine</p>	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut assouplir l'orientation 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration du plan métropolitain d'aménagement et de développement en considérant la distance et l'éloignement par rapport à la CMM, le navettage et la présence (ou non) de grands axes routiers traversant les territoires municipaux. • Le gouvernement devrait faire un bilan de l'orientation 10. • Certaines municipalités et villes plus au nord expérimentent ce que les banlieues de la Couronne Nord ont vécu il y a 20 à 30 ans lors de l'étalement urbain de la ville de Montréal. • Il doit avoir un arrimage entre les infrastructures gouvernementales et les planifications territoriales des MRC pour assurer un développement économique cohérent des régions. • Il y a un manque d'investissements en services et en infrastructures pour répondre aux besoins engendrés par la croissance de la population ainsi que pour la rénovation et l'entretien des infrastructures existantes. • L'intention est bonne à l'égard de la volonté de réduire le voiturage en solo, mais les moyens ne sont pas suffisants ni adaptés à la réalité des Laurentides. • S'il n'y a pas d'offre de transport en commun intéressante pour une desserte est-ouest, les gens vont aller plus vers le nord pour fuir la congestion routière. • En matière de transport en commun et durable au Québec, la vision est restreinte et tourne principalement autour des deux grandes villes. Le réseau de transport collectif doit penser plus large qu'une dizaine de kilomètres à la ronde. • Il faut se questionner sur les façons de redévelopper les territoires déjà entièrement développés. • Des terres agricoles sont acquises sans qu'on les exploite.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • Les édifices doivent prendre de la hauteur pour assurer que les terres agricoles sont préservées. • Il faut considérer les effets sur la santé d'une densification trop élevée. Refaire ce qui a été mal planifié au départ en matière d'aménagement a aussi un coût. • Il faut considérer ce que les gens veulent plutôt que de les orienter dans une seule philosophie d'aménagement. • Le marché résidentiel est assez vivant pour ne pas avoir à se battre entre villes et municipalités. • Le constat de croissance démographique lente ne tient pas compte des perspectives des Laurentides qui accueillent une migration démographique. La position des Laurentides ne se retrouve pas dans ce projet de Stratégie. Les investissements devraient suivre cette réalité également. • Le milieu agricole devrait jouer un plus grand rôle de décideur concernant la zone agricole, alors que les entrepreneurs résidentiels avec beaucoup de ressources financières ont actuellement trop de pouvoir sur les projets qui touchent cette zone.
<p>• Axe 3 : Milieux de vie</p>	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie doit prévoir une reconnaissance des réseaux écologiques pour donner accès aux cours d'eau et à la nature de manière à favoriser le développement de saines habitudes de vie. • Il faut éviter la densification autour des lacs et des cours d'eau pour mieux les protéger. • Il n'existe pas de programme d'aide financière pour donner accès à la nature et aux plans d'eau à la population. • La population demande désormais plus que les services de base. Ces services, liés à la qualité de vie, sont de plus en plus chers. • Les outils actuels ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs de protection des milieux naturels. La Stratégie doit accorder plus d'importance à cet enjeu. • L'industrie lourde et/ou les sites d'enfouissement ne sont pas les bienvenus pour la majorité des gens. Il devrait y avoir une grande planification régionale avant même de revoir les schémas d'aménagement pour évaluer quels sont les lieux adéquats pour accueillir certaines infrastructures. • Les programmes d'aide financière doivent être structurés de façon à favoriser les projets innovateurs, l'autonomie alimentaire et l'achat local. • Il faut valoriser l'autonomie alimentaire en passant par la protection et le développement de notre agriculture et de nos produits locaux. • Il est important que tous les citoyens des Laurentides aient accès à des trottoirs sécuritaires pour favoriser la mobilité active. • La Stratégie doit permettre de redonner un espace sécuritaire aux citoyens. • Il faudrait valoriser le développement des lieux de rassemblement publics extérieurs où la communauté pourrait se retrouver et créer des liens. • La décentralisation des pôles industriels permettrait de réduire la distance entre les résidences et les lieux de travail, de générer des revenus et de dynamiser les milieux.

<p>• Axe 4 : Ruralité</p>	<p>Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les MRC doivent avoir plus de latitude dans la délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). • Le gouvernement devrait assumer davantage ses responsabilités en matière d'acceptabilité sociale à l'égard des TIAM. • Les mines sont dans des milieux plus ruraux et suscitent de l'inquiétude. • La <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> devrait avoir prédominance sur la <i>Loi des mines</i>. • Le gouvernement devrait travailler avec les MRC pour une cohabitation harmonieuse entre les exploitants de ressources naturelles et les acteurs de plein air, de pêche, de chasse et de tourisme. • Certaines MRC disposant d'un grand territoire peu peuplé se questionnent sur la façon de concentrer la croissance urbaine au sein d'un milieu urbain. • Considérant la grandeur du territoire des Laurentides et le fait que plusieurs communautés sont isolées, l'aide du gouvernement sera nécessaire pour mettre en place du transport collectif. • Les gens fuient les milieux plus urbanisés au profit des milieux ruraux et veulent des services. • Les subventions sont basées sur la population permanente. Les municipalités ne sont pas compensées pour les villégiateurs, alors que plusieurs vivent finalement à temps plein dans leur résidence secondaire, sans nécessairement modifier l'adresse de résidence principale. De ce fait, beaucoup de villégiateurs deviennent des résidents permanents, ce qui engendre une croissance démographique et une demande à l'égard de certains services. • Les gros projets domiciliaires en milieux ruraux sont particulièrement inquiétants et peuvent dénaturer les caractéristiques propres à la « villégiature ». • L'agriculture doit être considérée comme une activité multifonctionnelle. • Il faut renforcer, respecter et structurer la zone agricole. Le monde agricole est régulièrement consulté, mais pas assez écouté. • Il faut transformer les systèmes alimentaires pour les rendre plus durables. • La protection du territoire agricole n'est pas suffisante. Il faut s'assurer que la relève agricole peut s'approprier les terres. • La relève a une préférence pour des entreprises agricoles de petite taille. Cela pose des problèmes légaux et réglementaires liés au morcellement agricole. Il faut être novateur et exiger plus. • Les changements climatiques rendent le travail des agriculteurs de plus en plus difficile. • C'est une erreur de voir l'agriculture comme occupant uniquement les milieux ruraux. La vitalité économique potentielle que le territoire peut procurer par l'agriculture, entre autres dans des milieux plus urbains, n'est pas suffisamment valorisée. • Certains investisseurs laissent dormir les terres en friche, ce qui met de la pression et nuit à l'agriculture. • Les producteurs agricoles sont parfois dénigrés, vivent du stress et n'ont pas de relève. Ils se sentent repoussés, mais ils souhaitent participer à l'avenir des municipalités et des régions. • La mise en place du plan de développement de la zone agricole est importante pour les producteurs. • Le besoin de vitalisation de certaines municipalités est criant. Les pistes cyclables et les cours d'eau de certains villages doivent être mis en valeur.
<p>• Axe 5 : Finances et fiscalité</p>	<p>Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement devrait soutenir l'acquisition, la gestion et la restauration des milieux naturels par la création de fonds accessibles aux MRC et aux municipalités. Cela permettrait d'assurer la protection des milieux naturels ainsi que l'accès à l'eau et à ces milieux. • Il faut des cibles ambitieuses de réduction des gaz à effet de serre (GES) assorties de budgets pour faire face à l'ampleur du défi. • Il est primordial d'accorder plus d'importance à la protection de l'eau. • Ailleurs au Canada, les redevances minières sont payées directement aux municipalités, et non au gouvernement. • Sans le programme de crédit de taxes, des entreprises agricoles n'arriveraient pas à payer leurs taxes compte tenu de l'augmentation de la valeur des terres agricoles. Les producteurs devraient avoir un taux de taxation distinct. • Il faut privilégier les décisions durables, et non seulement économiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de modifier la <i>Loi sur l'expropriation</i>, car, avec la montée des prix, l'acquisition devient un enjeu important qui nuit aux projets collectifs et à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. • La Stratégie doit être accompagnée d'une réforme fiscale municipale pour éviter la pression du développement. • Le but d'un maire ne devrait jamais être d'agrandir son territoire urbanisé pour accroître les revenus de la municipalité, mais plutôt d'offrir les meilleurs services à ses citoyens. • La pandémie a accru la pression dans la troisième couronne. Sans réforme fiscale avant-gardiste, on ne pourra que répéter les erreurs du passé. • Une grande part des revenus des municipalités provient de l'impôt foncier. Il faut voir comment assurer un partage équitable de la richesse entre les milieux urbains et ruraux, tout en diversifiant les revenus des municipalités. Un chantier doit être mis en place afin de discuter des diverses pistes de solution.
Prochaines étapes	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Les participants aux laboratoires d'innovation publique ont été rencontrés de nouveau au cours de l'été. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août 2021.</p> <p>Une consultation publique a lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue de sa publication au printemps 2022.</p>
Fin de la rencontre	<p>La rencontre se termine à 15 h 40 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.</p>

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu'au 17 septembre 2021.